
CESER	:	20 juin 2016
Intervention n°	:	02
Document	:	Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional
Orateur	:	Dominique Lecomte

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Dans le cadre des options ouvertes par la Loi NOTRe, le Conseil régional s'est porté candidat à la propriété et à la gestion des 83 ports départementaux recensés sur le littoral breton. Nous avons fait part de notre avis favorable à cette démarche, concourant à la mise en place d'une stratégie portuaire englobante et à la rationalisation de la gestion de ces infrastructures. La volonté de réorganiser le « *système de gouvernance portuaire breton, afin d'améliorer la performance des équipements.* » en constituait le principal objectif à nos yeux.

Des départements ont souhaité conserver un rôle fort dans la gouvernance des ports, en particulier des ports de pêche, afin que ceux-ci jouent pleinement leur fonction de moteur du développement économique du littoral et de la filière pêche.

La feuille de route qui nous est communiquée aujourd'hui intègre ces préoccupations et répond en partie aux attentes de clarification sur la déclinaison opérationnelle du projet régional. Elle marque aussi la capacité des différentes collectivités impliquées dans l'accord à travailler ensemble au service des territoires.

Sur les ports de commerce, nous partageons les orientations promues par la Région de renforcer les synergies entre les infrastructures. Elles doivent être guidées par un souci de bonne gestion économique et financière en lien avec les concessionnaires, qui pourront d'autant plus facilement mettre en œuvre leurs propres mutualisations de moyens et d'outils. La logique de « système portuaire commerce » inscrite dans le rapport traduit bien à nos yeux la volonté de maintenir une activité économique dynamique pour chaque hinterland, en lien étroit avec les infrastructures de transport.

Sur la filière pêche, l'outil de Groupement d'Intérêt Public « Pêche de Bretagne » nous paraît pertinent. Il sera à même d'associer dans un cadre élargi l'ensemble des acteurs de la filière en vue d'actions cohérentes. La commission d'orientation intégrant, outre les collectivités territoriales, les concessionnaires et les acteurs privés, constituera le lieu de réflexion stratégique collective sur le développement de la filière.

Le CESER a très largement travaillé sur l'économie maritime, en soulignant l'enjeu pour la Bretagne. Le collège 1 souhaite vivement que cette rénovation de la gouvernance et de la gestion des ports s'inscrivent d'abord au service des acteurs économiques et de l'emploi.

Je vous remercie de votre attention